

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix-sept janvier deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT.

Absents : Madame Isabelle ANCEL, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Philippe CHANABAUD, Monsieur Rudy BESSARD, Monsieur Jean-Claude ABADIE.

Date de la convocation : 17/01/2023	Nombre de votants	14
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	14
23	Pour	14
Nombre de membres présents	Contre	00
14		
Nombre de procuration		
00		

23.05 - Convention avec le Centre de Gestion de la Charente-Maritime relative à la mise à disposition du module GPEEC, d'accompagnement et d'assistance technique aux collectivités - Autorisation de signature

La gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) est une méthode pour adapter à plus ou moins long terme les emplois, les effectifs et les compétences aux exigences issues des lignes stratégiques fixées par les structures, et aux modifications de leurs environnements économique, technologique, social ou encore juridique.

Cette démarche de gestion des ressources humaines a pour double objectif d'anticiper les mouvements de personnel, et d'appréhender et accompagner le changement sur les questions d'emplois et de compétences. Elle permet donc de concevoir et de mettre en place des plans d'action afin de construire des solutions adéquates pour répondre aux besoins futurs de la collectivité.

La gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences se révèle essentielle dans un contexte de vieillissement des effectifs communaux (pour mémoire, l'âge moyen du personnel municipal marsellois est de 51,5 ans au 31/12/2021), afin d'anticiper d'éventuels reclassement pour raison de santé, les départs à la retraite et leurs remplacements éventuels, et répondre aux besoins accrus de technicité et d'expertise des emplois territoriaux.

Le Centre de Gestion de la Charente-Maritime met à disposition un outil numérique très complet, le « Module GPEEC », permettant de dresser un état des lieux et une prospective des métiers et des compétences à l'échelle d'une collectivité, ou concernant un agent en particulier dans le cadre d'un accompagnement individualisé de parcours professionnel.

En 2023, le tarif de mise à disposition de l'outil est fixé à 150 euros par an, pour les collectivités de 21 à 50 agents permanents, comme Marsilly.

Cette mise à disposition est réglée par voie conventionnelle, pour une durée d'un an, renouvelable chaque année par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° DEL202211-03 en date du 29 novembre 2022 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Charente-Maritime, fixant le tarif de la prestation pour 2023,

Considérant l'intérêt de disposer de l'outil numérique « Module GPEEC » afin de pouvoir réaliser une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du module GPEEC, d'accompagnement et d'assistance technique aux collectivités.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 25 janvier 2023



Maire,

Hubert PINEAU

Le Secrétaire,

Joseph GARCIA